

**COMMUNE DE CHAMPEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, BILLAULT et PASTOR.

**ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ** : M. NORIS a donné pouvoir à MME PASTOR.

**ABSENTES EXCUSÉES** : MMES DEWANCKER, PITKIAYE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Approbation de la modification des statuts du RPI et vitrification du parquet de la Campélienne. Accepté.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1 - Approbation du compte rendu du 28 novembre 2024.
- 2 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Écoles d'ANDREZEL, CHAMPEAUX et SAINT-MÉRY.
- 3 - Campélienne – Vitrification du parquet.
- 4 - Maison de santé-Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- 5 - Questions diverses.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES D'ANDREZEL CHAMPEAUX ET SAINT-MÉRY - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS**

Monsieur HOLVOET explique que les statuts du RPI, adoptés le 24 juin 2020, avaient été validés par la Préfecture mais nécessitaient, lors d'une prochaine révision, de modifier quelques points juridiques.

Plusieurs articles ont donc été modifiés afin de les rendre compatibles et plus à jour du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le RPI a procédé également à deux modifications qui concernent la contribution des communes (article 15).

L'article 15 qui prévoyait une contribution des communes, réactualisée chaque année et calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élèves de la commune a été modifié pour le porter à 70% au prorata du nombre d'habitants et 30% au prorata du nombre d'élèves de la commune, afin de ne pas pénaliser les communes qui faisaient l'effort d'accueillir de nouvelles familles donc d'élèves.

D'autre part, l'alinéa concernant la spécificité de participation des communes pour les investissements de plus de 50 000€ a été supprimé. Les investissements futurs se feront sur la base du budget annuel conformément à la clé de répartition de l'article 15).

Les statuts ainsi modifiés ont été adoptés à l'unanimité le 7 janvier 2025 par le Conseil Syndical du RPI.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Écoles d'ANDREZEL, CHAMPEAUX et SAINT-MÉRY.

### **3 - CAMPÉLIENNE – VITRIFICATION DU PARQUET – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT FER AVEC LE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire explique que, très régulièrement, on constate des dégradations du parquet de la salle des fêtes. Le lavage à l'eau avec ou sans produit est proscrit. Lorsque le parquet est détérioré, la reprise des désordres nécessite deux journées d'intervention pour l'agent technique. Ceci a aussi pour conséquence une gêne dans l'utilisation de la salle par les associations et les écoles.

Il est proposé de vitrifier le parquet. Trois entreprises ont été sollicitées, deux devis ont été reçus pour 265 m<sup>2</sup> y compris la scène et les escaliers :

BOPARQUET	:	7 950,00 €
PARQU'EXPERT	:	11 080,00 €

Monsieur le Maire sollicitera le Département de Seine et Marne dans le cadre d'un contrat FER (Fonds d'Équipement Rural) et propose le plan de financement ci-après :

<b>Montant HT des travaux</b>	:	<b>7 950,00 €</b>
Département de Seine et Marne Contrat FER (40%)	:	3 180,00 €
Autofinancement communal	:	4 770,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire vitrifier le parquet de la salle des fêtes « La Campélienne » à condition d'obtenir la subvention ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département de Seine et Marne, dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) ;

✚ **APPROUVE** le plan de financement.

### **4 - MAISON DE SANTÉ-ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la pauvreté de l'offre de santé sur notre territoire et sur la Seine et Marne, classée « désert médical ». C'est alors qu'en 2019, il avait décidé de rencontrer les communes alentours pour créer un syndicat intercommunal en vue de la création d'une maison

de santé dont l'objectif était de consolider l'offre de santé en regroupant les professionnels de santé présents sur notre secteur.

À l'époque, la Communauté de Communes, avait souhaité porter le projet pour les communes de CHAMPEAUX et de SOIGNOLLES EN BRIE. C'est alors que la Société d'Economie Mixte d'Ile de France avait été sollicitée pour le montage financier et la construction de ces 2 maisons de santé. Force est de constater que 4 ans après, les projets sont au point mort et que les 2 médecins de SOIGNOLLES EN BRIE ont désormais quitté le territoire.

Par conséquent, ne pouvant se satisfaire de la situation, Monsieur le Maire a réactivé le projet initial. Les Maires des communes d'ANDREZEL, BLANDY, FOUJU et SAINT-MÉRY ont été rencontrés afin de lancer la création d'un Syndicat Intercommunal qui aura pour mission de construire une maison de santé et en assurer sa gestion. Les Maires de ces communes ont validé le projet et soumettront à leurs conseils municipaux la même délibération.

Afin de se projeter sur la gestion de cette maison de santé, Monsieur le Maire a élaboré un modèle économique pour montrer la viabilité de cette solution.

La construction fera l'objet d'un contrat rural (subvention de 70% sur un total de 770 K€).

Les recettes des loyers des futurs praticiens viendront compenser les dépenses de fonctionnement et l'emprunt (complément de financement de la construction pour 231K€).

Une participation des communes à hauteur de 3€/habitant (soit environ 2500€ pour CHAMPEAUX) permettra d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire propose d'adopter les statuts pour la création du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les statuts du SIVU et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

***Aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal,  
La parole est donnée au public.***

Monsieur CHÉCHIN :

- Signale que les pavés autour de la fontaine, Place du Marché, sont descellés et donc, dangereux.
- Demande si le Département a terminé son travail sur les haies des entrées du village car des souches dépassent dangereusement.
- Demande si, suite aux travaux de rénovation énergétique de l'école, l'accessibilité a été prévue. M. le Maire répond que tout est fait pour répondre à ces obligations.
- Informe qu'une exposition aura lieu pour le 8 mai prochain.

Monsieur OUDIN :

- Demande si Madame Lantosa PITKIAYE est toujours conseillère municipale car ça fait au moins 2 ans qu'elle n'a pas assisté aux séances de Conseil. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est toujours conseillère municipale.
- Demande, à propos de la maison de santé, si des financements ont été engagés avec la SEM IDF. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

- Revient sur la dangerosité des souches retirées par le Département et demande l'histoire de ces haies. Monsieur le Maire explique que le Département s'était, à l'époque, engagé à mettre des haies aux entrées du village et à les entretenir. La Commune de BOMBON entretient elle-même ses haies en le faisant faire par une entreprise.

Madame GRACIA signale que le rond-point de Varvanne n'est pas du tout entretenu. Monsieur le Maire précise que cet endroit n'est effectivement pas tondu à ras mais que ce n'est pas pour autant un gage de saleté. D'autre part, avant la pose des moutons, les tracteurs sillonnaient la terre du rond-point en roulant dessus.

Monsieur OUDIN demande si la Mairie a fait quelque chose à propos du bus qui stationne rue Raoul Coutant et qui gêne. Monsieur le Maire confirme que la personne a été contactée pour solutionner le problème mais reçoit à chaque fois un vif refus du conducteur.

Monsieur CHÉCHIN demande si un courrier a été adressé aux riverains de la rue Eugène Chassaing suite au stationnement de leurs véhicules sur le trottoir, car il trouve que les voitures sont mieux stationnées. Ça permet à une personne à mobilité réduite de passer.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19h20.***